

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1978

14 août 2013

SOMMAIRE

Asean & European Private Invest SCA-SPF	Mirabaud Opportunities SICAV-FIS	94899
.....	Molehill S.A. SPF	94941
Aspex Development S.A.	Mondi International	94899
Broadnet Lux Holding S.à r.l.	Nalozo S.à r.l.	94904
CTBR Luxembourg	Natural Ré S.A.	94904
Hilgers S.à r.l.	Neitac Properties S.A.	94901
JAP Lux Holding	Nickel S.A.	94901
Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l.	Ninolac International S.A.	94900
Larry II Greater Saxony S.à r.l.	Oana S.à r.l., SPF	94901
Larry II LM S.à r.l.	OCSiAI S.à r.l.	94902
Larry Lower Saxony S.à r.l.	O'Kane Partnership I S.N.C.	94901
Larry M S.à r.l.	Old Mutual African Agricultural Fund (Lu-	
Lombok Capital Ventures S.A.	xembourg)	94902
LS Management S.A.	Olyna Investments S.A.	94903
Luchim Chemicals S.A.	Open Skill S.à r.l.	94904
Luxornim	Otto Beisheim Finance, SICAF-SIF	94910
Luxplan	Oyat S.à r.l.	94901
MARECHALERIE François DELVAUX	Packaging and Logistics Industries S.A. ..	94931
Sàrl	PandoraExpress S.à r.l.	94904
Marguerite Silver S.à r.l.	Parmenion Investment Soparfi S.A.	94904
Marly SPF S.A.	Partners Group Global Real Estate 2008	
MB Research S. à r.l.	S.C.A., SICAR	94914
Mer et Montagne S.A.	Perennity Investments S.A.	94922
Merise Consulting Group S.A.	Pienz Participations S.à r.l.	94940
Merit Invest S.A.	RF Holdings S.à r.l.	94902
Michelman Sàrl	RF Holdings S.à r.l.	94902
Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l.	Royalty Pharma S.à r.l.	94944
Milford Lux S.A.	SC Luxembourg Investments S.à r.l.	94902
Millebirg S.A.	Tara Properties S.A.	94901
Minos S.A.	Terra Magica S.à r.l.	94944
Mirabaud Asset Management (Europe)	VSSF Investments S.A.	94918
S.A.		
		94899

Marguerite Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 163.087.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013084940/12.

(130105117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Luxplan, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 18.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013084930/13.

(130104427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

LS Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 123.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013084919/13.

(130104373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Aspix Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 143.041.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, 5 rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASPIX DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2013085338/16.

(130105745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Merise Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 138.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084943/10.

(130104453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mirabaud Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 160.383.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084948/10.

(130104936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mondi International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 58.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084953/10.

(130104937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mirabaud Opportunites SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.969.

Le Rapport Annuel audité au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084949/11.

(130104776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.034.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mars 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013084946/13.

(130104687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

MARECHALERIE François DELVAUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 146.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084958/10.

(130104707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Marly SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARLY SPF S.A.

Référence de publication: 2013084959/10.

(130104273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

MB Research S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 152.817.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084962/10.

(130105312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mer et Montagne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013084970/11.

(130105171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Ninolac International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 64, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 149.550.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013084995/13.

(130104753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Neitac Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 159.994.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013084993/10.

(130104348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Nickel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 74.217.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013084994/10.

(130104913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**O'Kane Partnership I S.N.C., Société en nom collectif,
(anc. Tara Properties S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 103.908.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084996/10.

(130104985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Oana S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 174.120.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013085002/13.

(130104703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Oyat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 163.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013085001/11.

(130104470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Old Mutual African Agricultural Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 169.338.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société susmentionnée, s'est tenue le 16 mai 2013 et a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit Sàrl, comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2013085006/13.

(130105134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

OCSIAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013085005/11.

(130104929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

RF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.034.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 26 juin 2013.

Le 26 juin 2013.

Michelle Marie Carvill.

Référence de publication: 2013085063/10.

(130104397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

RF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.034.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 26 juin 2013.

Le 26 juin 2013.

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland.

Référence de publication: 2013085064/10.

(130104397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

SC Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085099/10.

(130104436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Merit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 145.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084971/10.

(130104987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Milford Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084973/10.

(130104990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Millebirg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 142.727.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013084974/10.

(130104584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Minos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MINOS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013084975/11.

(130104351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Olyna Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 96.481.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique du 26 mai 2013 que le siège social de la société est transféré à L-1212 Luxembourg, 14A, Rue des Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Olyna Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013085007/13.

(130104868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Nalozo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni
Gérant

Référence de publication: 2013084983/11.

(130105133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

PandoraExpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.075,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 97.558.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Michel CLINQUART
Mandataire

Référence de publication: 2013085012/11.

(130104625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Open Skill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 151.979.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085008/10.

(130104740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Natural Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.503.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084991/10.

(130104472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Parmenion Investment Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2013.

Paddock Fund Administration
Gerry Salucci

Référence de publication: 2013085014/12.

(130105074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Luxornim, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.581.

L'an deux mil treize, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée

LUXORNIM

établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.581,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2.956 du 6 décembre 2012, page 141.870.

A comparu:

«ALDABRA, SICAV» institutionnelle de droit belge sous la forme d'une société anonyme régie par les lois de Belgique, avec siège social à B-1000 Bruxelles, Avenue du Port 86C, boîte 320, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises, sous le numéro 0836.188.696,

ici représentée par Maître Roy REDING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante détient l'ensemble des deux mille deux cent dix (2.210) parts sociales sans valeur nominale, dans le capital social de la société s'élevant à deux millions deux cent dix mille euros (2.210.000.- €).

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de ladite société à concurrence de la somme d'un million sept cent mille euros (1.700.000.- €) de façon à porter le capital social de la société de son montant actuel de deux million deux cent dix mille euros (2.210.000.- €) à la somme totale de trois millions neuf cent dix mille euros (3.910.000.- €), le tout moyennant la création et l'émission de mille sept cents (1.700) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, donnant les mêmes droits et avantages que les anciennes parts sociales.

A cet égard, l'associé déclare expressément et spécialement renoncer à tout droit de souscription préférentiel ou de toute préemption ou autre.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée dans la résolution ci-dessus comme suit:

Intervention

«ALDABRA, SICAV» institutionnelle de droit belge sous la forme d'une société anonyme régie par les lois de Belgique, avec siège social à B-1000 Bruxelles, Avenue du Port 86C, boîte 320, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises, sous le numéro 0836.188.696,

ici représentée par Maître Roy REDING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

laquelle, déclare:

- souscrire à l'intégralité des mille sept cents (1.700) parts sociales sans valeur nominale, nouvellement émises,
- procéder au paiement par un apport en numéraire d'un montant d'un million sept cent mille euros (1.700.000.- €), ce dont une preuve a été versée au notaire.

Libération

Le montant total d'un million sept cent mille euros (1.700.000.- €) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent dix mille euros (3.910.000.- €), représenté par trois mille neuf cent dix (3.910) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale.»

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé / comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ trois mille euros (3.000.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: R. REDING, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8241. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 27 Juin 2013.

Référence de publication: 2013084929/78.

(130105014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Lombok Capital Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.061.

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LOMBOK Capital VENTURES S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 83.061, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 54 du 10 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC/2013/28483. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084917/48.

(130104779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Larry II LM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.776.

In the year two thousand and thirteen, on the tneeth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Larry II LM Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 164.343 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry II LM S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 164.776 (the "Company"), incorporated on 22 September 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 28 December 2011, number 3193.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows: Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to insert a second paragraph and to amend the former second paragraph (now third paragraph) which have to read as follows:

"An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which

is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets"

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to insert a second paragraph in article 2 of the articles of incorporation of the Company and to amend the former second paragraph (now third paragraph) of article 2 so that article 2 of the articles of incorporation shall read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry II LM Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 164.343 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry II LM S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 164.776 (die «Gesellschaft»), gegründet am 22. September 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 28. Dezember 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 3193.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende: Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung eines zweiten Paragraphen und Abänderung des ehemals zweiten Paragraphen (jetzt dritten Paragraphen) der dann wie folgt liest:

"Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Investition, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung von Grundstücken in Luxemburg oder im Ausland sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit diesen Grundstücken, einschließlich (i) der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Verpachten von Grundstücken ist und (ii) der Gründung von Filialen, die Grundstücke im Großherzogtum Luxemburg besitzen.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt einen zweiten Paragraphen im Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft einzufügen und den ehemals zweiten Paragraphen (jetzt dritten Paragraphen) von Artikel 2 so abzuändern, so dass Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut haben wird:

„Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Investition, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung von Grundstücken in Luxemburg oder im Ausland sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit diesen Grundstücken, einschließlich (i) der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Verpachten von Grundstücken ist und (ii) der Gründung von Filialen, die Grundstücke im Großherzogtum Luxemburg besitzen.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen. „

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26590. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084891/150.

(130104750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Otto Beisheim Finance, SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.468.

Le rapport annuel au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OTTO BEISHEIM FINANCE, SIVAF-SIF

Société d'Investissement à Capital Fixe – Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013085010/14.

(130105126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Larry II Greater Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.349.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Larry II Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 162.737 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry II Greater Saxony S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 164.349 (the "Company"), incorporated on 22 September 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 15 December 2011, number 3083.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to insert a second paragraph and to amend the former second paragraph (now third paragraph) which have to read as follows:

"An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the

obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets"

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to insert a second paragraph in article 2 of the articles of incorporation of the Company and to amend the former second paragraph (now third paragraph) of article 2 so that article 2 of the articles of incorporation shall read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry II Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 162.737 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry II Greater Saxony S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 164.349 (die «Gesellschaft»), gegründet am 22. September 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 15. Dezember 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 3083.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung eines zweiten Paragraphen und Abänderung des ehemals zweiten Paragraphen (jetzt dritten Paragraphen) der dann wie folgt liest:

"Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Investition, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung von Grundstücken in Luxemburg oder im Ausland sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit diesen Grundstücken, einschließlich (i) der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Verpachten von Grundstücken ist und (ii) der Gründung von Filialen, die Grundstücke im Großherzogtum Luxemburg besitzen.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen"

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt einen zweiten Paragraphen im Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft einzufügen und den ehemals zweiten Paragraphen (jetzt dritten Paragraphen) von Artikel 2 so abzuändern, so dass Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut haben wird:

„Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Investition, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung von Grundstücken in Luxemburg oder im Ausland sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit diesen Grundstücken, einschließlich (i) der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Verpachten von Grundstücken ist und (ii) der Gründung von Filialen, die Grundstücke im Großherzogtum Luxemburg besitzen.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.,,

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26588. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084890/151.

(130104724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Hilgers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.922.

Im Jahre zweitausenddreizehn.

Den achtzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Dieter HILGERS, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54550 Daun, Dockweilerstrasse 13.

2.- Herr Harald BRAND, freier Architekt, wohnhaft in D-54550 Daun, Jahnstrasse, 5.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HILGERS S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.922 (NIN 2007 2440 960).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg-Eich, am 25. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2144 vom 29. September 2007 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. Mai 2010 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1380 vom 6. Juli 2010.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Dieter HILGERS, vorgeannt, einundfünfzig Anteile	51
2.- Herr Harald BRAND, vorgeannt, neunundvierzig Anteile	49
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Harald BRAND überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens neunundvierzig (49) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an den hier anwesenden und dies annehmenden Herrn Dieter HILGERS für den Betrag von sechstausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (€ 6.125.-).

Herr Dieter HILGERS ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Harald BRAND erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Dieter HILGERS den ihm zustehenden Betrag von sechstausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (€ 6.125.-) erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Harald BRAND, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft HILGERS S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Dieter HILGERS, vorgeannt, den instrumentierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Dieter HILGERS, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54550 Daun, Dockweilerstrasse 13.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Harald BRAND als Geschäftsführer an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Dritter Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Dieter HILGERS, Diplom-Ingenieur, geboren in Daun (Deutschland), am 8. Juli 1956, wohnhaft in D-54550 Daun, Dockweilerstrasse, 13.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2013. Relation: ECH/2013/1147. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 26. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084779/66.

(130104837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2008 S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013085016/12.

(130104657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Broadnet Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.723.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of May,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

1) Broadnet Holding Guernsey Limited, a limited liability company, having its registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 54452,

represented by Lea GNALY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 May 2013

and

2) Fibernett Holding Guernsey Limited, a limited liability company, having its registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 52800,

represented by Lea GNALY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 May 2013.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "BROADNET HOLDING GUERNSEY LIMITED" and "FIBERNETT HOLDING GUERNSEY LIMITED", pre-named, are the sole participants of "BROADNET LUX HOLDING S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on 16 January 2012, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.723, (the "Company") published in the Mémorial C number 748 of 21 March 2012. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 27 June 2012, published in the Mémorial C number 2146 of 29 August 2012.

2) That the capital of the company is fixed at seventy-seven million four hundred and fifteen thousand eight hundred and twenty Norwegian Kroner (NOK 77,415,820) divided into seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two (7,741,582) class A parts, seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two (7,741,582) class B parts, seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two

(7,741,582) class C parts, seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two (7,741,582) class D parts, seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two (7,741,582) class E parts, seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two (7,741,582) class F parts, seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two (7,741,582) class G parts, seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two (7,741,582) class H parts, seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two (7,741,582) class I parts and seven million seven hundred and forty-one thousand five hundred and eighty-two (7,741,582) class J parts of one Norwegian Krone (NOK 1) each.

3) After this had been set forth, the above named participants representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The participants decide to increase the capital of the company by an amount of twelve million nine hundred and forty-five thousand three hundred and fifty Norwegian Kroner (NOK 12,945,350) to raise it from its present amount of seventy-seven million four hundred and fifteen thousand eight hundred and twenty Norwegian Kroner (NOK 77,415,820) to ninety million three hundred and sixty-one thousand one hundred and seventy Norwegian Kroner (NOK 90,361,170) by the creation and the issue of one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class A parts, one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class B parts, one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class C parts, one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class D parts, one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class E parts, one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class F parts, one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class G parts, one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class H parts, one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class I parts and one million two hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty-five (1,294,535) class J parts of a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, being twelve million nine hundred and forty-five thousand three hundred and fifty (12,945,350) new parts in total.

Subscription and Paying up

The twelve million nine hundred and forty-five thousand three hundred and fifty (12,945,350) new shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) with an aggregate share premium in the amount of two hundred and forty-five million nine hundred and sixty-one thousand five hundred and sixty-four Norwegian Kroner (NOK 245,961,564) have been subscribed as follows:

a) Broadnet Holding Guernsey Limited, prenamed, has subscribed to seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class A parts, seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class B parts, seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class C parts, seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class D parts, seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class E parts, seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class F parts, seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class G parts, seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class H parts, seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class I parts and seven hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-one (776,721) class J parts together with an issue premium of one hundred and forty-seven million five hundred and seventy-six thousand nine hundred and thirty-eight Norwegian Kroner and forty Ore (NOK 147,576,938.40) for a total amount of one hundred and fifty-five million three hundred and forty-four thousand one hundred and forty-eight Norwegian Kroner and forty Ore (NOK 155,344,148.40) by a contribution in kind consisting of one hundred and eighteen million two hundred and sixty thousand (118,260,000) D-shares held by Broadnet Holding Guernsey Limited in Broadnet Topholding AS ("Broadnet Topholding AS"), a limited liability company incorporated under the laws of Norway with registered office at c/o EQT Partners AS, Dronning Mauds gate 10250 Oslo, Norway and registration number 997 602 315 (the "First Contribution in Kind");

b) Fibernett Holding Guernsey Limited, prenamed, has subscribed to five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class A parts, five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class B parts, five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class C parts, five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class D parts, five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class E parts, five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class F parts, five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class G parts, five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class H parts, five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class I parts and five hundred and seventeen thousand eight hundred and fourteen (517,814) class J parts together with an issue premium of ninety-eight million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-five Norwegian Kroner and sixty Ore (NOK 98,384,625.60) for a total amount of one hundred and three million five hundred and sixty-two thousand seven hundred and sixty-five Norwegian Kroner and sixty Ore (NOK

103,562,765.60) by a contribution in kind consisting of seventy-eight million eight hundred and forty thousand (78,840,000) D-shares held by Fibernett Holding Guernsey Limited in Broadnet Topholding AS (the "Second Contribution in Kind").

Proof of the existence and value of the First Contribution in Kind and the Second Contribution in Kind in the aggregate amount of two hundred and fifty-eight million nine hundred and six thousand nine hundred and fourteen Norwegian Kroner (NOK 258,906,914) has been given by delivery of a board of managers' certificate. The certificate shall be signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the participants decide to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at ninety million three hundred and sixty-one thousand one hundred and seventy Norwegian Kroner (NOK 90,361,170) divided into:

- nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class A shares,
 - nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class B shares,
 - nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class C shares,
 - nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class D shares,
 - nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class E shares,
 - nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class F shares,
 - nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class G shares,
 - nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class H shares,
 - nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class I shares, and
 - nine million thirty-six thousand one hundred and seventeen (9,036,117) class J shares,
- each part with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1).

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le trente mai,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1) Broadnet Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 54452,

représentée par Lea GNALY, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2013.

et

2) Fibernett Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 52800,

représentée par Lea GNALY, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2013.

Lesquelles procurations seront signées "*ne varietur*" par les mandataires des comparantes et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Ont déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que "BROADNET HOLDING GUERNSEY LIMITED" et "FIBERNETT HOLDING GUERNSEY LIMITED", préqualifiées, sont les seuls associés de "Broadnet Lux Holding S.à r.l", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-

sur-Alzette le 16 janvier 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.723, (la «Société») publié au Mémorial C numéro 748 du 21 mars 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 2146 du 29 août 2012.

2) Que le capital social de la société est fixé à soixante-dix-sept millions quatre cent quinze mille huit cent vingt Couronnes Norvégiennes (77.415.820 NOK) représenté par sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie A, sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie B, sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie C, sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie D, sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie E, sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie F, sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie G, sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie H, sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie I, et sept millions sept cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.741.582) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune.

3) Après ce qui a été exposé, les associés nommés ci-dessus, représentant la totalité du capital social, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de la réunion:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de douze millions neuf cent quarante-cinq mille trois cent cinquante Couronnes Norvégiennes (12.945.350 NOK) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept millions quatre cent quinze mille huit cent vingt Couronnes Norvégiennes (77.415.820 NOK) à quatre-vingt-dix millions trois cent soixante-et-un mille cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (90.361.170 NOK) par la création et l'émission d'un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie A, un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie B, un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie C, un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie D, un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie E, un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie F, un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie G, un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie H, un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie I et un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-cinq (1.294.535) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) chacune, faisant un total de douze millions neuf cent quarante-cinq mille trois cent cinquante (12.945.350) nouvelles parts sociales.

Souscription et Paiement

Les douze millions neuf cent quarante-cinq mille trois cent cinquante (12.945.350) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK) avec une prime d'émission totale de deux cent quarante-cinq millions neuf cent soixante-et-un mille cinq cent soixante-quatre Couronnes Norvégiennes (245.961.564 NOK) ont été souscrites comme suit:

a) Broadnet Holding Guernsey Limited, préqualifié, a déclaré souscrire à sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie A, sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie B, sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie C, sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie D, sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie E, sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie F, sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie G, sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie H, sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie I et sept cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un (776.721) parts sociales de catégorie J avec une prime d'émission de cent quarante-sept millions cinq cent soixante-seize mille neuf cent trente-huit Couronnes Norvégiennes et quarante Ore (147.576.938,40 NOK) pour un montant total de cent cinquante-cinq millions trois cent quarante-quatre mille cent quarante-huit Couronnes Norvégiennes et quarante Ore (155.344.148,40 NOK) par un apport en nature de cent dix-huit millions deux cent soixante mille (118.260.000) actions de catégorie D de Broadnet Topholding AS («Broadnet Topholding AS»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de la Norvège, ayant son siège social à c/o EQT Partners AS, Dronning Mauds gate 10250 Oslo, Norvège, avec le numéro d'immatriculation 997 602 315 détenues par Broadnet Holding Guernsey Limited (le «Premier Apport en Nature»).

b) Fibernet Holding Guernsey Limited, préqualifié, a déclaré souscrire à cinq cent dix-sept mille huit cent quatorze (517.814) parts sociales de catégorie A, cinq cent dix-sept mille huit cent quatorze parts sociales de catégorie B, cinq

cent dix-sept mille huit cent quatorze parts sociales de catégorie C, cinq cent dix-sept mille huit cent quatorze parts sociales de catégorie D, cinq cent dix-sept mille huit cent quatorze parts sociales de catégorie E, cinq cent dix-sept mille huit cent quatorze parts sociales de catégorie F, cinq cent dix-sept mille huit cent quatorze parts sociales de catégorie G, cinq cent dix-sept mille huit cent quatorze parts sociales de catégorie H, cinq cent dix-sept mille huit cent quatorze parts sociales de catégorie I et cinq cent dix-sept mille huit cent quatorze parts sociales de catégorie J avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-cinq Couronnes Norvégiennes et soixante Öre (98.384.625,60 NOK) pour un montant total de cent trois millions cinq cent soixante-deux mille sept cent soixante-cinq Couronnes Norvégiennes et soixante Öre (103.562.765,60 NOK) par un apport en nature de soixante-dix-huit millions huit cent quarante mille (78.840.000) actions de catégorie D de Broadnet Topholding AS détenues par Fibernet Holding Guernsey Limited (le «Deuxième Apport en Nature»).

La preuve de la valeur du Premier Apport en Nature et Deuxième Apport en Nature susmentionné d'un montant total de deux cent cinquante-huit millions neuf cent six mille neuf cent quatorze Couronnes Norvégiennes (258.906.914 NOK) a été fournie par la délivrance d'un certificat du conseil de gérance. Le certificat sera signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire et restera annexé au présent acte, pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-dix millions trois-cents soixante-et-un mille cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (90.361.170 NOK) représenté par:

- neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie A,
 - neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie B,
 - neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie C,
 - neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie D,
 - neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie E,
 - neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie F,
 - neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie G,
 - neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie H,
 - neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie I, et
 - neuf millions trente-six mille cent dix-sept (9.036.117) parts sociales de catégorie J,
- chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (1 NOK).

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé, à Esch-Sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2013. Relation: EAC/2013/7191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083771/247.

(130103645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

VSSF Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.940.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May.

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of VSSF INVESTMENTS S.A., a société anonyme having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15 Rue Edward Steichen, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue

of a notarial deed dated July 16, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Memorial") number 973 on September 30, 2004 and whose bylaws have been amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary, dated 27 April 2012 published in the Mémorial C number 1163 on 9 May 2012 registered with the Luxembourg trade and companies register under number B101940 (the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I. - According to the attendance list, the Sole Shareholder representing the full amount of the share capital of four million eight hundred thousand euro (EUR 4,800,000) is validly represented at the meeting. The Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. - The agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Decrease of the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) in order to bring the share capital from its present amount of four million eight hundred thousand euro (EUR 4,800,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and two hundred and thirty thousand (230,000) redeemable preferred shares with a par value of ten euro (EUR 10) each to four million three hundred thousand euro (EUR 4,300,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and one hundred and eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares with a par value of ten euro (EUR 10) each, by way of cancellation of fifty thousand (50,000) redeemable preferred shares held by Glass Pearl Finance B.V. in the share capital of the Company. The amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) will be reimbursed in full to the Sole Shareholder.

2) Further decrease of the share capital of the Company by an amount of four million two hundred and thirty-one thousand two hundred euro (EUR 4,231,200) in order to further reduce the share capital from its then resulting amount of four million three hundred thousand euro (EUR 4,300,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and one hundred and eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares with a par value of ten euro (EUR 10) each to sixty-eight thousand eight hundred euro (EUR 68,800) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and one hundred and eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares with a par value of sixteen euro cents (EUR 0.16) each, by way of reducing the nominal value of each share from ten euro (EUR 10) to sixteen euro cents (EUR 0.16) and absorbing the share capital so reduced in the retained losses of the Company that as per its last approved accounts amounted to eleven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and thirty-seven euro and fifty-eight cents (EUR 11,653,637.58).

3) Further decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand eight hundred euro (EUR 28,800) in order to further reduce the share capital from its then resulting amount of sixty-eight thousand eight hundred euro (EUR 68,800) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and one hundred and eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares with a par value of 16 euro cents (EUR 0.16) each to forty thousand euro (EUR 40,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares with a par value of 16 euro cents (EUR 0.16) each, by way of cancellation of one hundred and eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares held by Glass Pearl Finance B.V. in the share capital of the Company. The amount of twenty-eight thousand eight hundred euro (EUR 28,800) will be reimbursed in full to the Sole Shareholder.

4) Decision to amend article 5 of the Company's articles of association as provided below.

5) Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the reduced nominal value of the shares and the registration of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

First resolution

The Meeting resolves to decrease and hereby decreases the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) in order to bring the share capital from its present amount of four million eight hundred thousand euro (EUR 4,800,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and two hundred and thirty thousand (230,000) redeemable preferred shares with a par value of ten euro (EUR 10) each to four million three hundred thousand euro (EUR 4,300,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and one hundred eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares with a par value of ten euro (EUR 10) each, by way of cancellation of fifty thousand (50,000) redeemable preferred shares held by Glass Pearl Finance B.V. in the share capital of the Company. The amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) will be reimbursed in full to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Meeting resolves to further decrease and hereby further decreases the share capital of the Company by an amount of four million two hundred and thirty-one thousand two hundred euro (EUR 4,231,200) in order to bring the share capital from the amount (resulting from the first capital reduction of the first resolution) of four million three hundred thousand euro (EUR 4,300,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and one hundred and eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares with a par value of ten euro (EUR 10) each to sixty-eight thousand eight hundred euro (EUR 68,800) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and one hundred and eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares with a par value of sixteen euro cents (EUR 0.16) each, by way of reducing the nominal value of each share from ten euro (EUR 10) to sixteen euro cents (EUR 0.16) and absorbing the share capital so reduced in the retained losses of the Company that as per its last approved accounts amounted to eleven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and thirty-seven euro and fifty-eight cents (EUR 11,653,637.58).

Third resolution

The Meeting resolves to further decrease and hereby further decreases the share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand eight hundred euro (EUR 28,800) in order to bring the share capital from the amount (resulting from the first capital reduction of the first resolution and the second capital reduction of the second resolution) of sixty-eight thousand eight hundred euro (EUR 68,800) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares and one hundred and eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares with a par value of 16 euro cents (EUR 0.16) each to forty thousand euro (EUR 40,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares with a par value of 16 euro cents (EUR 0.16) each, by way of cancellation of one hundred and eighty thousand (180,000) redeemable preferred shares held by Glass Pearl Finance B.V. in the share capital of the Company. The amount of twenty-eight thousand eight hundred euro (EUR 28,800) will be reimbursed in full to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the first, second and third resolutions the Meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the corporation is fixed at forty thousand euro (EUR 40,000) represented by two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), each having a nominal value of sixteen euro cents (EUR 0.16).

The authorized capital of the corporation is fixed at eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) represented by one million (1,000,000) Ordinary Shares and four million (4,000,000) redeemable preferred shares (the "Redeemable Preferred Shares", collectively referred with the Ordinary Shares as the "shares" or individually a "share"), with a sixteen euro cents (EUR 0.16) par value each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the reduced nominal value of the shares and the registration of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire de "VSSF INVESTMENTS S.A.", une société ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.940, constituée aux termes d'un acte notarié, du 16 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 973, le 30 septembre 2004 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1163 du 9 mai 2012.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le président nomme en qualité de secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée nomme en qualité de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire, restera attachée aux présentes minutes ensemble avec les procurations, en vue d'être enregistrés en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclare et requiert que le notaire prenne acte que:

I - Suivant la liste de présence, les actionnaires représentant le montant total du capital social de quatre millions huit cents mille euros (EUR 4.800.000,-) sont valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement déléguer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour.

II - L'ordre du jour de l'assemblée est la suivante:

1) Diminution du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour ramener le capital social de son montant actuel de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et deux cent trente mille (230.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par l'annulation de cinquante mille (50.000) actions préférentielles rachetables détenues par Glass Pearl Finance B.V. dans le capital de la Société. Le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sera remboursé entièrement à l'actionnaire unique.

2) Diminution du capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux cent trente et un mille deux cents euros (EUR 4.231.200,-), pour diminuer le capital social de son montant réduit précédemment à quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à soixante-huit mille huit cents euros (EUR 68.800,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de seize centimes (EUR 0,16) chacune, par la diminution de la valeur nominale de chaque action de dix euros (EUR 10,-) à seize centimes (EUR 0,16) et par l'absorption du capital social ainsi réduit dans les pertes reportées de la Société qui d'après les derniers comptes approuvés s'élevaient à un montant de onze millions six cent cinquante-trois mille six cent trente-sept euros et cinquante-huit centimes (EUR 11.653.637,58).

3) Diminution du capital social de la Société d'un montant de vingt-huit mille huit cents euros (EUR 28.800,-) pour réduire ensuite le capital social de son montant précédemment réduit à soixante-huit mille huit cents mille euros (EUR 68.800,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de seize centimes (EUR 0,16) chacune à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par deux cents cinquante mille (250.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de seize centimes (EUR 0,16) chacune, par l'annulation de cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables détenues par Glass Pearl Finance B.V. dans le capital de la Société. Le montant de vingt-huit mille huit cents euros (EUR 28.800,-) sera remboursé entièrement à l'actionnaire unique.

4) Décision de modifier l'article cinq des statuts suite aux modifications ci-dessus.

5) Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société pour procéder pour le compte de la Société à la diminution de la valeur nominale des actions et à l'annulation des actions dans le registre des actionnaires de la Société.

Première résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour ramener le capital social de son montant actuel de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et deux cent trente mille (230.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par l'annulation de cinquante mille (50.000) actions préférentielles rachetables détenues par Glass Pearl Finance B.V. dans le capital de la Société. Le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sera remboursé entièrement à l'actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital de la Société d'un montant de quatre millions deux cent trente et un mille deux cents euros (EUR 4.231.200,-), pour diminuer le capital social de son montant réduit précédemment à quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à soixante-huit mille huit cents euros (EUR 68.800,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de seize centimes

(EUR 0,16) chacune, par la diminution de la valeur nominale de chaque action de dix euros (EUR 10,-) à seize centimes (EUR 0,16) et par l'absorption du capital social ainsi réduit dans les pertes reportées de la Société qui d'après les derniers comptes approuvés s'élevaient à un montant de onze millions six cent cinquante-trois mille six cent trente-sept euros et cinquante-huit centimes (EUR 11.653.637,58).

Troisième résolution

L'assemblée décide ensuite de diminuer le capital social de la Société d'un montant de vingt-huit mille huit cents euros (EUR 28.800,-) pour réduire ensuite le capital social de son montant précédemment réduit à soixante-huit mille huit cents mille euros (EUR 68.800,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires et cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables d'une valeur nominale de seize centimes (EUR 0,16) chacune à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par deux cents cinquante mille (250.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de seize centimes (EUR 0,16) chacune, par l'annulation de cent quatre-vingts mille (180.000) actions préférentielles rachetables détenues par Glass Pearl Finance B.V. dans le capital de la Société. Le montant de vingt-huit mille huit cents euros (EUR 28.800,-) sera remboursé entièrement à l'actionnaire unique.

Quatrième résolution

Suite aux première, deuxième et troisième résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), chacune d'une valeur nominale de seize centimes d'euros (EUR 0,16).

Le capital autorisé de la société est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires et quatre millions (4.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables (les "Actions Préférentielles Rachetables", collectivement désignées comme les "actions" et individuellement comme une "action"), d'une valeur nominale de seize centimes (EUR 0,16) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements susmentionnés et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des actions dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connue du notaire instrumentant par leurs, noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013084421/220.

(130103413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Perennity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 178.176.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution lui donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «PERENITY INVESTMENTS S.A.» (ci-après: la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le premier président pourra être nommé par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque

administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en mai 2014.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ordinaires ont été souscrites par la Société «PROCEDIA S.à r.l.», pré-qualifiée, en sa capacité de seul et unique actionnaire.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Didier BEN SADOUN, professionnel du secteur financier, né à Marseille (France), le 30 juillet 1970, ayant son adresse professionnelle au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale de l'année 2018.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7704. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013084255/223.

(130103818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Asean & European Private Invest SCA-SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.191.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société MMDG COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois sise au 21 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

2.- Monsieur Michel MATTART, gérant d'entreprise, né le 04 janvier 1951 à Namur, Belgique, résidant au 1, Clos de Sarts (5100), Namur, Belgique; et

3.- Monsieur Guy DECAMP, gérant de banques, né le 30 janvier 1956 à Namur, Belgique, résidant au 31 rue Léopold-Lenoble (5190), Jemeppe-sur-Sambre, Belgique

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les Statuts d'une Société en Commandite par Actions qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", qu'ils vont constituer entre eux.

Titre Préliminaire

Dans les présents statuts la "Loi" signifie les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre I^{er} . Forme - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il existe entre la société MMDG COMPANY SA, ci-après le «Gérant Commandité», et Messieurs MATTART et DECAMP, ci-après les «Associés Commanditaires» et toutes les personnes qui deviendront propriétaires d'Actions, une Société en Commandite par Actions sous la dénomination de «ASEAN & EUROPEAN PRIVATE INVEST SCA-SPF», société de gestion de patrimoine familial", en abrégé "SPF", (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), (ci-après la "Loi").

Art. 2. Durée. La durée de la Société est indéterminée.

Cependant la société est dissoute en cas d'adoption d'une résolution de dissolution par une assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité requise pour la modification des statuts. La Société n'est pas dissoute en cas de démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'endroit du siège social à l'intérieur de la commune pourra être modifié par décision du Gérant Commandité.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. la déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans ces circonstances données.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de 32.000 EUR (trente-deux mille euros) représenté par 32.000 (trente-deux mille) actions divisés en une (1) action de commandité et trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (31.999) actions commanditaires, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les termes Action et Actions ou Actionnaire et Actionnaires dans ces Statuts englobent sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions de Commanditaire et les Actions de Gérant Commandité et les propriétaires d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Gérant Commandité.

La Société a un capital autorisé de 3.200.000 EUR (trois millions deux-cent mille euros), représenté par 32.000.000 (trente-deux millions) actions d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Le Gérant Commandité est autorisé à procéder à une augmentation de capital dans les limites du montant total du capital autorisé périodiquement, en toute ou en partie pendant une période commençant le 04 juin 2013, et expirant au cinquième anniversaire de cette date.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription et à accepter les souscriptions.

Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 (ci-après la Loi), le Gérant Commandité est autorisé, à son entière discrétion, à renoncer en tout ou en partie, à limiter, ou à assortir de conditions tous droits de souscriptions privilégiés des actionnaires existants et à fixer le montant éventuel des primes d'émissions qui devra être payé par les souscripteurs.

Le gérant Commandité est autorisé à décider l'émission par la Société d'obligations qu'elles soient ou non convertibles aux termes et conditions fixés par le gérant commandité.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le Gérant Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, le Gérant Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier l'Article 5 des statuts afin de constater l'augmentation intervenue et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 6. Actions. Les Actions seront émises sous la forme nominative ou au porteur.

Les Actions nominatives émises seront inscrites au registre des actionnaires (le Registre), qui sera conservé au siège de la Société par le Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Tout transfert d'Actions nominatives s'opérera par une déclaration de transfert constatée par écrit, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. Il est loisible à la Société d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Art. 7. Cession d'actions. Les Actions de Gérant Commandité ne sont cessibles que sur agrément des Actionnaires Commanditaires statuant à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés.

Art. 8. Rachat d'actions. La société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49.2 de la Loi.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'Actions de Gérant Commandité sont solidairement et indéfiniment responsables pour tous les engagements qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société.

Les propriétaires d'Actions de Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport au capital de la société.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 10. Date et lieu des Assemblées. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour suivant ouvrable.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et date indiqués dans les avis de convocation.

Art. 11. Tenue des Assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant légal du Gérant Commandité.

Chaque action donne droit à une voie. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société.

Le Gérant Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 12. Avis de Convocation. Les convocations aux assemblées générales d'Actionnaires seront faites par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance dans les formes prévues par la Loi.

Titre IV. Gérance

Art. 13. Le gérant commandité. La Société sera gérée par "MMDG COMPANY S.A.", désignée dans les présents Statuts comme le Gérant Commandité.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au Conseil de Surveillance ou à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs et conférer des mandats pour des affaires spécifiques à un ou plusieurs mandataires, sans toutefois être autorisé à déléguer de façon générale l'ensemble de ses pouvoirs de gestion.

Le Gérant Commandité représente la Société dans toutes les procédures de justice soit en demandant, soit en défendant.

Les assignations et autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société seule.

Art. 15. Signataire. La Société est engagée par la signature du Gérant Commandité ou la signature individuelle ou conjointe de tous mandataires auxquels le Gérant Commandité aura conféré un mandat.

Art. 16. Rémunération. Le Gérant Commandité peut percevoir une rémunération au titre de ses services de la part de la Société.

Titre V. Conseil de surveillance - Année comptable - Comptes

Art. 17. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière y compris ses livres et ses comptes sont surveillées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, ci-après le Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de six ans qui sera renouvelable. Le Conseil de Surveillance délibère conformément aux règles régissant les assemblées délibérantes.

Chaque membre pourra prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur telles matières que le Gérant Commandité détermine et autorisera toute action qui, par application de la loi et des présents statuts pourra excéder les pouvoirs de l'Associé Commandité.

L'assemblée générale fixe la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son Président ou par le Gérant Commandité.

Art. 18. Exercice Social, Comptes. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Titre VI. Dividendes et liquidation

Art. 19. Affectation des Résultats. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint

dix pour cent (10 %) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des présents statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Associé Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Associé Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Associé Commandité. La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les matières non réglées par les présents Statuts seront déterminées conformément à la législation luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Souscripteur	Nombre d'actions commandité	Nombre d'actions commanditaires	Montant libéré en EUR
MMDG COMPANY S.A.	1	19.999	5.000,-
Guy DECAMP		8.000	2.000,-
Michel MATTART		4.000	1.000,-
TOTAL	1	31.999	8.000,-

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pourcent) du capital social, de sorte que la somme de 8.000 EUR (huit mille euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.400,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à 4.
- 2.- Sont appelés aux fonctions de membres du conseil de surveillance:
 - Monsieur Michel MATTART, gérant d'entreprise, né le 4 janvier 1951 à Namur, Belgique, résidant au 1, Clos de Sarts (5100), Namur, Belgique; et
 - Monsieur Guy DECAMP, gérant de banques, né le 30 janvier 1956 à Namur, Belgique, résidant au 31 rue Léopold-Lenoble (5190), Jemeppe-sur-Sambre, Belgique
 - Monsieur Michaël ZERBIB, avocat, né à Pantin (F) le 6 juin 1971, domicilié au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg; et
 - La société d'expertise comptable EURAUDIT CONSULT S.A., sise 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.153.612,
- 3.- Les mandats des commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 4.- Le siège social est établi au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2343. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084517/220.

(130104103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Packaging and Logistics Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PACKAGING AND LOGISTICS INDUSTRIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2013085022/11.

(130104781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Michelman Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 128.078.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of June.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MICHELMAN INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 128.438, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary, then residing in Luxembourg-Eich, dated 26 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1492 of 18 July 2007 and amended for the last time on 26 April 2013 by a deed of Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1184 of 21 May 2013,

here duly represented by Mrs Laurence Heinen, employee, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 35 Avenue Monterey, pursuant to a proxy given under private seal eleventh of June 2013.

Said proxy, after being signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to and registered with the present deed.

The appearing party, holding five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entire corporate capital of the Company (as defined hereafter), acting in its capacity as sole member of the Company declares and requests the notary to state that:

- the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg MICHELMAN S.à r.l., having its registered office in L-8399 Windhof, 11 Rue de l'Industrie, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 128.078, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary, then residing in Luxembourg-Eich, on 26 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 1407 on 10 July 2007 and amended for the last time on 26 April 2013 by a deed of Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1185 of 21 May 2013 (the "Company");

- the corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid-in;

The Sole Member, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First Resolution

The Sole Member resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are the carrying out of research and development (including the management and development of a laboratory), sale, marketing, and commercialization activities whether wholesale, retail sale or otherwise in, but not limited to, the chemicals and chemical products sector in the widest sense, including

plastics, rubber or similar products. The Company may carry out the activities in any other sector it may deem appropriate for its development.

The Company shall also provide commercial support to the companies in which it holds a participating interest and/or to any affiliates and/or to companies belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest.

The Company may hold, develop, exploit trademark, patents, concessions, licenses or any other industrial, commercial or craftsmen's property rights, directly or through the exploitation of concessions or licenses.

The Company may enter into all operations and transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks, trademarks and patents of whatever origin, participate in the creation, the administration, the management, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, patents and trademarks, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests and/or to any affiliates and/or entities belonging to its Group any financial support, assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any affiliated Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are likely to promote its development or extension.

The Company is authorized to open branches or offices in the Grand Duchy and in foreign countries."

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of the articles of incorporation, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de juin.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MICHELMAN INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11 rue de l'Industrie, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.438, constituée conformément à un acte de Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1492 en date du 18 juillet 2007 et modifié pour la dernière fois le 26 avril 2013 par un acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1184 en date du 21 mai 2013,

ici représentée par Mme Laurence Heinen, salariée, résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à en date du onze juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, détenant cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et représentant l'entière part du capital social de la Société (telle que définie ci-après) et agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la comparante, précitée est le seul associé Associé Unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MICHELMAN S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11 rue de l'Industrie, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.078 (le «Société»), constituée selon un acte notarié de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 26 avril 2007, publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1407 en date du 10 juillet 2007 et modifié pour la dernière fois le 26 avril 2013 par un acte notarié de Maître Léonie Grethen, préqualifié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 en date du 21 mai 2013;

- que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées;

Lequel Associé Unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société exercera des activités de recherche et développement (incluant la gestion et le développement d'un laboratoire), vente, marketing et de commercialisation, que ce soit en gros, au détail ou autrement, dans - mais non limité à ceux-ci - le secteur chimique et celui des produits chimiques au sens le plus large, incluant les produits plastiques, caoutchouc et autres produits similaires. La société pourra exercer ses activités dans tout autre secteur qu'elle estimera approprié à son développement.

La société pourra également fournir tout support commercial aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit industriel, commercial ou de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

La société pourra conclure toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et de brevets ou marques, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe tous concours financier, assistance, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et frais, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront mis à sa charge dans le cadre de l'avenant aux statuts, ont été estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de cette même personne et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27468. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084972/160.

(130104261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

CTBR Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 144.011.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 26 juin 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Président et Administrateur
- Madame Sabine RABALD, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Reggie van LEER en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc AMBROISIEN, sous réserve et à la date de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Mr. Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs

- Mr. Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Mme Sabine RABALD, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 Genève 15

- Mr. Reggie Van Leer, 63A, rue JP Huberty, L-1742 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à 400, Route d'Esch, BP 1443, L - 1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084632/33.

(130104641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Luchim Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 25.906.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwölften Juni.

Vor der Luxemburg, unterzeichnenden Léonie GRETHEN, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg,

Versammelten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der in freiwilliger Liquidation befindlichen Aktiengesellschaft „LUCHIM CHEMICALS S.A.", mit Sitz in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.906,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen am 7. Mai 1987 durch Maître Alphonse LENTZ, Notar mit damaligem Amtssitz in Remich, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 256 von 1987. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer am 27. April 2012 von Maître Léonie GRETHEN, vorbenannt, aufgenommenen Urkunde, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1409 vom 6. Juni 2012.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 28. Mai 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien ohne Nennwertangabe.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude AST, mit professioneller Anschrift in L-1261 Luxemburg, 123, rue de Bonnevoie.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Hauptversammlung Frau Odette DELFOSSE, mit professioneller Anschrift in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Herrn Philippe NOEL, mit professioneller Anschrift in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Die Tagesordnung der Generalversammlung hat folgende Punkte:

1. Annahme des Abschlussberichtes des Prüfers der Liquidation;
2. Genehmigung der Abschlussbilanz;
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars;
4. Entlastung des Prüfers der Liquidation;
5. Feststellung der definitiven Auflösung der Gesellschaft.
6. Verschiedenes.

II.- Dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass die EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital verbriefen, ordnungsgemäß in der heutigen Hauptversammlung vertreten sind. Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach ihrer Unterzeichnung durch die Mitglieder des Versammlungsbüros und dem amtierenden Notar der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

III.- Dass die Einberufungsschreiben am 31. Mai 2013 per Einschreiben verschickt wurden.

IV.- Dass die heutige Hauptversammlung demzufolge ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung befinden kann.

Anschließend ist die außerordentliche Hauptversammlung, nach Billigung der Ausführungen des Herrn Vorsitzenden und Feststellung ihrer rechtsgültigen Zusammensetzung, zur Tagesordnung übergegangen und hat, nach entsprechender Erörterung, einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Prüfungsbericht des Prüfers der Liquidation, Herrn Philippe NOEL, mit professioneller Anschrift in L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie, an und dem Prüfer wird volle und ganze Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Der Bericht des Prüfers der Liquidation wird von der Generalversammlung gutgeheißen und angenommen. Dieser Bericht bleibt nachdem er durch die Komparenten und den handelnden Notar "ne varietur" paraphiert worden ist der gegenwärtigen Urkunde beigelegt.

Zweiter Beschluss

Die Abschlussbilanz wird einstimmig von der Generalversammlung angenommen.

Dritter Beschluss

Den Mitglieder des Verwaltungsrates und dem Rechnungskommissar wird volle und ganze Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

Vierter Beschluss

Dem Prüfer der Liquidation, Herrn Philippe NOEL, vorbenannt, wird volle und ganze Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter stellen fest, dass die Liquidation der Gesellschaft somit definitiv abgeschlossen ist.

Die Bücher der Gesellschaft werden während fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schließt die Sitzung.

94936

Kosten

Alle aufgrund der vorliegenden Urkunde geschuldeten Kosten und Honorare, welcher Art auch immer, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Foetz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Auslegung an die Komparenten, die dem Notar alle mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt sind, haben diese das vorliegende Protokoll mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Ast, Delfosse, Noel, Foehr, Seck, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27466. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 14 Juni 2013.

Référence de publication: 2013084924/77.

(130105297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

JAP Lux Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.394.

Par résolutions signées en date du 5 juin 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation, avec effet au 15 avril 2013, de la démission de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur;

2. ratification, avec effet au 15 avril 2013, de la cooptation de Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013;

3. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des administrateurs suivants:

- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Alain Nicolai, avec adresse au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg,
- Wolfgang Pietzsch, avec adresse au 4, An der Welle, 60322 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,
- Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

4. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de commissaire aux comptes de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

5. nomination, avec effet immédiat, de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, au mandat de réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes consolidés, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013084860/31.

(130105060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Larry Lower Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.503.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.253 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry Lower Saxony S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and

registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.503 (the "Company"), incorporated on 14 February 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 9 June 2011, number 1254.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on 25 February 2011, published in the Mémorial on 25 June 2011, number 1382.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows: Amendment of the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.253 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry Lower Saxony S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de

Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.503 (die «Gesellschaft»), gegründet am 14. Februar 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 9. Juni 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1254.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, vorbenannt, am 25. Februar 2011 abgeändert und im Mémorial, Nummer 1382, am 25. Juni 2011 veröffentlicht.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende: Abänderung vom dritten Absatz in Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

"Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den dritten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer

Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen.,,

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26581. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084893/112.

(130104692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Larry M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.501.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.253 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 June 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Larry M S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 159.501 (the "Company"), incorporated on 14 February 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 9 June 2011, number 1242.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on 25 February 2011, published in the Mémorial on 2 July 2011, number 1451.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets".

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets"

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zehnten Tage des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.253 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Juni 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

als Alleiniger Gesellschafter der Larry M S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 159.501 (die «Gesellschaft»),

gegründet am 14. Februar 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 9. Juni 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1242.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, vorbenannt, am 25. Februar 2011 abgeändert und im Mémorial, Nummer 1451, am 2. Juli 2011 veröffentlicht.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung vom dritten Absatz in Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

"Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den dritten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft kann Anleihen in jedweder Form tätigen, mit Ausnahme von öffentlichem Zeichnungsangebot. Die Gesellschaft kann flüssige Geldmittel ausleihen, einschließlich des Erlöses aus Kreditaufnahmen und/oder Ausgaben von Schuldverschreibungen zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaft. Die Gesellschaft kann ebenfalls Garantien und Sicherheitsinteressen zugunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die ihrer Tochtergesellschaften, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, oder jedweder anderer Gesellschaften zu besichern. Die Gesellschaft kann zudem sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte als Sicherheit verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten erschaffen...“

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26579. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084894/110.

(130104671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pienz Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.427.

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société GUILDFORD EQUITIES Ltd, ayant son siège social à Road Town, Wickhams Cay I, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée au registre du commerce et des sociétés des BVI sous le numéro 1504467; ici représentée par

Ariane Vansimpsen, gérante, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration datée du 15 mai 2013 annexée à l'acte de la société objet des présentes.

seule associée de la société "PIENZ PARTICIPATIONS S.à.r.l.", société à responsabilité limitée établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit de Luxembourg en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2062 du 21 octobre 2009, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.427,

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: LAC/2013/27006.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085029/35.

(130104617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Molehill S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 178.215.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à r.l. ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, ici représenté par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MOLEHILL S.A. SPF" qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et de la loi du 11 mai 2007 sur la «Société de gestion de patrimoine familial» ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par 2.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute prime d'émission disponible est «distribuable».

Administration - Surveillance

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration ne sont prises qu'avec l'unanimité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 12. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mardi du mois de juin à 16H30, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Parfinindus S.à r.l. prénommée, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit actions	2.498
2. Monsieur Frédéric MONCEAU prénommé, deux actions	2
TOTAL: deux mille cinq cents actions	2.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les Sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Monsieur Frédéric MONCEAU est également nommé président du conseil.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Regis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5) Le siège social est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28688. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084978/136.

(130104858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.369.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 juin 2013:

- Ancienne situation associée:

Larry II Holdco S.à r.l.: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Larry II Targetco (Berlin) GmbH,	474
avec siège social à D-41061 Mönchengladbach (Allemagne), c/o Vitus GmbH, Goebenstrasse, 4, enregistrée auprès du «H.G.R. Amtsgericht Berlin-Charlottenburg» sous le numéro HRB 145424	
Larry Residential Equities (Berlin) S.à r.l.,	26
avec siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B176862	
Total	500

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084885/26.

(130104378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Royalty Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Royalty Pharma S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085059/11.

(130104601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Terra Magica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6454 Echternach, 14, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 101.652.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085156/10.

(130105303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.